



Plan Global de sécurité (ARTNA) : Analyse de Risque dans le secteur du Tourisme Nature Aventure

Afin de remplir son rôle d'assistance vis-à-vis du milieu professionnel et de soutenir le secteur du Tourisme Nature Aventure, pendant 2 ans, Want a élaboré une grille d'évaluation sectorielle servant d'outil à la réalisation d'analyses de risque et à la sécurité du consommateur.

Reconnu comme code de conduite en Janvier 2017 à l'interprétation de : **L'arrêté royal du 25 avril 2004 portant réglementation de l'organisation de divertissements actifs**

Par le, SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL, Economie, P.M.E., Classes moyennes & Energie, Direction Générale de la Qualité et de la Sécurité, Service Sécurité des Consommateurs.

<https://economie.fgov.be/fr/publicaties/divertissements-actifs>

Les 4 étapes du projet :

- **Plan Global de Sécurité (ARTNA) Niveau I** : Réalisation d'une référence évolutive commune qui synthétise lois, normes, directives et bonnes pratiques dans le secteur Tourisme Nature Aventure (TNA) concernant l'analyse de risque et les mesures de sécurité correspondantes ;
- **Plan Global de sécurité (ARTNA) Niveau II** : Réalisation d'une référence évolutive par branche d'activité :
 - Nautique,
 - Nature randonnée,
 - Agrès,
 - Adresse.
- **Les plus :**
 - Livraison du matériel en format digital et papier.
 - Grille d'évaluation catégorie par catégorie (Fichier Excel)
La grille d'évaluation facilite le rapportage interne dans une organisation et présente un récapitulatif schématique. Remis à zéros partout, les couleurs deviennent plus 'optimiste' en fonction du chiffre d'appréciation.
 - Normes légales EN 15567 (part 1, part2) et EN 12572 (part1).
Pour vous, WANT a souscrit à un abonnement de 3 ans vous donnant l'accès aux normes relatives à la catégorie
 - Norme Afnor paintball, disponible sur demande.
- **Validation du code de bonne conduite sectoriel :**
 - Réalisé avec les auditeurs Jac Loosveldt et Johan Hovelynck pour Outdoor Program Safety, ceux-ci sont à contacter pour la réalisation de l'audit interne en seconde phase du projet.
info@outdoorprogramsafety.eu



Plan Global de sécurité (ARTNA) :
Analyse de Risque dans le secteur du Tourisme Nature Aventure

Les conditions d'utilisation :

- L'utilisateur s'interdit de publier, diffuser, prêter ou vendre, de quelle que manière que ce soit, le document à un tiers. L'utilisateur s'interdit d'insérer le document dans une base de données, dans un moteur de recherche.
- Le document reste la propriété exclusive de l'association Wallonie Aventure Nature Tourisme (WANT).
- Matériel à usage restreint, l'utilisation est autorisée exclusivement dans le cadre professionnel aux membres de l'association WANT qui ont participé à sa création ou acquis le droit d'utilisation.
- L'utilisateur s'engage à ne pas agir en tant que représentant, distributeur ou dépositaire du matériel à usage restreint, si ce n'est lorsqu'il fournit ce matériel aux autorités compétentes (assureur, procédure de justice, autorités communale, pompiers ...)
- Le respect du code de conduite évite de devoir faire une analyse de risque pour le divertissement actif pour les dangers **couverts par ce code de conduite**. En cas d'activités non couvertes par ce code de conduite, une analyse de risque spécifique aux divertissements actifs concernés est requise.
- Ce document propose une méthodologie d'analyse de risque établie en concertation avec les membres de WANT et dont la réalisation a été confiée à un bureau spécialisé et reconnu BFNO – Outdoor Program Safety, avec pour auditeurs Jac Loosveldt et Johan Hovelynck. L'utilisation et la personnalisation de cette méthodologie relève exclusivement de la responsabilité de l'opérateur touristique qui agit de manière individuelle. WANT et ses administrateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, de procédure entamée à l'encontre d'un opérateur, d'accident ou de mauvaise utilisation du dit document.



Plan Global de sécurité (ARTNA) :
Analyse de Risque dans le secteur du Tourisme Nature Aventure

Je souscrire au plan global de sécurité pour les activités suivantes :

	Je commande :	Prix
Tronc Commun Référence évolutive commune qui synthétise lois, normes, directives et bonnes pratiques dans le secteur Tourisme Nature Aventure	V	537,78 €
Activités nautiques Canoë, Kayak, Rafting, pédalo, radeaux, autres embarcations, ...	<input type="checkbox"/>	1.226,35 €
Activités nature – randonnée Observation de la faune et de la flore, randonnée pédestre, VTT, cyclotourisme, ski de fond, raquette, Nordic Walking...	<input type="checkbox"/>	1.226,35 €
Activités d'Agrès Escalade traditionnelle sur parois rocheuses équipées ou non, via ferrata, via cordata, mur d'escalade (fixe ou mobile), agrès installés <u>en hauteur</u> dont le franchissement nécessite l'utilisation d'EPI (parcours acrobatiques en hauteur, death-ride, tyrolienne, grimpe d'arbres, accrobranche...), spéléologie : descente sous terre en milieu naturel ou artificiel, différents sauts ...	<input type="checkbox"/>	1.226,35 €
Activités d'adresse Paintball, tir à l'arc, tir à l'arbalète, tir aux clays, ...	<input type="checkbox"/>	1.226,35 €

Pour WANT
Romain Rousseau
Coordinateur de projet
Avenue de l'Ourthe 23, 4180 Hamoir

Date :
Société :
Nom et fonction du Signataire :

Signature :